

---

Lettre du représentant Jeanbon Saint-André faisant passer une lettre des officiers municipaux de Cancale, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

André Jeanbon Saint-André

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Jeanbon Saint-André André. Lettre du représentant Jeanbon Saint-André faisant passer une lettre des officiers municipaux de Cancale, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 71-72;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39131\\_t1\\_0071\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39131_t1_0071_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« A 9 heures, un courrier m'arrive, et m'apprend que les brigands ont évacué Avranches; ils se sont conduits dans cette ville en véritables scélérats. Les habitants d'Avranches sont occupés dans ce moment à purifier leur ville, empoisonnée par la présence des rebelles, qui traînent la peste à leur suite. »

Les administrateurs de Saint-Malo écrivent, le 29 brumaire (1) :

« Citoyens représentans, nous vous avons rendu compte, par notre lettre du 21 de ce mois, de notre situation et des mouvemens que faisaient les rebelles vers notre territoire. Depuis cette époque ils s'étaient emparés de Dol, ville ouverte et sans défense; ils y sont restés plusieurs jours, pendant lesquels ils n'ont pas cessé le pillage. Nos avant-postes étaient alors bien garnis; leurs maraudeurs sont venus auprès, et si l'ennemi ne s'est pas porté sur cette commune, c'est qu'il avait sans doute appris que nous avions des moyens pour le repousser vigoureusement.

« Notre crainte était alors qu'il ne se fût porté vers Dinan pour pénétrer dans la ci-devant province de Bretagne; mais nos inquiétudes sur ce point disparurent lorsque nous apprîmes qu'une petite armée, aux ordres du général Tribout, était arrivée à Dinan. Les rebelles évacuèrent Dol et se portèrent sur Avranches; ils marchèrent ensuite sur Granville, qu'ils ont attaqué avec opiniâtreté; mais ils y ont éprouvé, fort heureusement, une perte assez considérable. Trois fois ils ont tenté l'escalade, et trois fois ils ont succombé sous les coups des braves républicains qui leur étaient opposés. »

Les représentans du peuple Bourbotte, Turreau et Prieur écrivent d'Autrain, le 29 (2) :

« Une division de 8,000 hommes qui se trouve à Fougères, de concert avec les autres armées, se dispose à poursuivre les rebelles. Il règne parmi ces derniers une grande division; les chefs voudraient s'emparer d'un port de mer, ou aller joindre l'armée ennemie dans le Nord. Les paysans veulent rester dans le pays. Les Autrichiens désertent; nous allons favoriser cette désertion, qui, si elle devient considérable, comme nous l'espérons, portera un grand coup à l'armée catholique. »

Les mêmes représentans écrivent du 30 (3) :

« La division de Fougères est réunie au reste de l'armée. Les rebelles ont évacué Pontorson; nous leur avons repris 7 à 8 pièces de canon; notre avant-garde poursuit les fuyards, et en fait un grand carnage. Demain, l'armée de la République attaquera Dol.

Comme nous vous l'avons marqué hier, les

paysans détestent les rebelles; ceux-ci se répandent par pelotons dans les campagnes, et pillent les villages; nous les faisons poursuivre par des détachemens qui les font prisonniers ou les tuent. Nous faisons couper tous les ponts, afin de leur enlever tous les moyens de fuir, et pouvoir les exterminer tous. »

Le procureur général syndic du district de Coutances écrit au comité de Salut public, que la désunion règne parmi les brigands; qu'après la déroute qu'ils ont éprouvée devant Granville, ils voulaient se dissoudre, mais qu'un prêtre est parvenu à les rallier par un discours rempli de fanatisme; enfin, que plus de 3,000 de ces insectes se traînent à leur suite (1).

*Lettre du représentant du peuple Saint-André.*

« Mon collègue Lecarpentier vient de m'apprendre qu'il a entendu une vive canonnade du côté d'Avranches; je fais partir sur-le-champ un courrier pour m'informer de ce qui se passe de ce côté; je vous ferai connaître ce qu'il m'aura annoncé. »

*Lettre du général Rossignol, datée du 1<sup>er</sup> frimaire.*

« Les brigands ont évacué Pontorson; nos troupes les poursuivent; elles sont entrées dans les faubourgs de Dol, après avoir égorgé quelques postes avancés. »

Une autre lettre annonce que l'armée de Mayence s'est emparée de Fougères.

*Lettre du représentant du peuple Saint-André, au comité de Salut public (2).*

Je me hâte, chers collègues, de vous faire passer une lettre adressée à Lecarpentier par les officiers municipaux de Cancale; vous y

(1) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 82, les pièces justificatives II et I.

Le *Mercur universel* [5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 79, col. II rend compte de la lettre du [procureur général syndic du district de Coutances dans les termes suivans :

« Une lettre de Coutances, du 1<sup>er</sup> frimaire, apprend qu'un prêtre a fait un sermon aux brigands. Ils ont versé des larmes et se sont ralliés; ils ont été au Mont-Saint-Michel délivrer les prêtres qui s'y trouvaient enfermés. »

Le *Journal de Perle* [n° 429 du 5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 445] rapporte également que « les prêtres renfermés au Mont-Saint-Michel ont été délivrés par les rebelles ».

(2) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 82, la pièce justificative J.

Par suite d'une erreur de mise en page, commise à l'imprimerie du *Moniteur*, la lettre des officiers municipaux de Cancale se trouve séparée de la lettre de Jean-Bon-Saint-André et rejetée à la fin du rapport de Barère. Nous avons cru devoir la rétablir à sa vraie place.

(1) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 80, la pièce justificative E.

(2) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 81, la pièce justificative F.

(3) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 81, la pièce justificative G.

verrez que l'armée de Rennes a vaincu au moment même où elle s'est mise en marche. »

*Signé* : SAINT-ANDRÉ.

*Les officiers municipaux de la commune de Cancale, au représentant du peuple Lecarpentier (1).*

*Cancale, 1<sup>er</sup> frimaire.*

« *Victoire! Vive la République!* Citoyens, quelle joie d'avoir la meilleure nouvelle à vous apprendre! Le citoyen Legrand, colonel au 2<sup>e</sup> bataillon de la Somme, faisant partie du camp de Château-Richeux, nous est envoyé dans le moment, et nous instruit que l'armée de Mayence a attaqué hier les brigands à Dol, et qu'elle a eu une action, on ne peut plus vive, à la sortie de Dol sur la route de Pontorson. Suivant le rapport des prisonniers que les détachements du camp de Château-Richeux y ont amenés, les brigands ont été taillés en pièces et ont perdu leur artillerie, et après cette action, il ne leur restait plus que 400 hommes de cavalerie. Depuis trois heures et demie que le fort du combat a cessé, nous avons continué d'entendre canonner, et c'est la brave armée de Mayence qui poursuit les débris des brigands dont nous allons voir les derniers mordre la poussière. Parmi les prisonniers qui sont à notre camp, il s'y trouve des prêtres des environs, et à chaque instant nos patrouilles ramassent des débris de l'armée ennemie. Des rapports particuliers que nous ne pouvons vous donner comme certains, nous ont appris que l'armée de Rennes s'était réunie à celle de Mayence (2).

*Pour copie :*

« *Signé* : JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. »

*Autre lettre, datée de Cancale, le 1<sup>er</sup> frimaire, 5 heures du soir (3).*

« Citoyen représentant, en arrivant dans la rade de Cancale, j'ai entendu des divers bâtiments qui y sont mouillés des cris de joie. Nous avons abordé, là nous avons appris que les brigands étaient dans une déroute totale. Arrivés à la municipalité, on nous a confirmé ce que nous avons entendu des bâtiments de la rade. C'est l'armée de Mayence qui a eu l'honneur d'exterminer l'armée de Jésus.

« Demain, de très grand matin, je serai à même, je l'espère, de vous faire passer des détails qui vous feront grand plaisir. Je n'ai pas besoin de vous assurer que je ne négligerai rien pour savoir des vérités, et vous les faire

parvenir avec toute la diligence d'un patriote. Bonne santé, bonheur, prospérité.

« LEVALLOIS. »

*Certifié conforme :*

« LECARPENTIER. »

*Pour copie :*

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. »

L'accusateur militaire près l'armée du Rhin, écrit de Strasbourg, le 29 brumaire (1), que l'argent et les assignats sont au pair dans cette ville.

« Grâce aux grandes mesures prises par les représentants du peuple, la ci-devant Alsace nous est rendue, les muscadins sont déjoués, l'égoïste ouvre son tonneau rempli de monnaie de cuivre et l'apporte sur son comptoir. L'accapareur est livré au glaive de la loi. Chaque jour les partisans de l'ennemi paient de leur vie leurs trames audacieuses pour livrer la patrie.

« Deux criminels ont été conduits, lors du combat du 28, entre la première et la seconde ligne de l'armée, pour y être fusillés. Les bataillons, en les voyant passer, criaient : *Vive la République! Périssent les traîtres!*

« J'ai rencontré un chasseur qui, le bras percé d'une balle, s'en allait gaîment à l'hôpital, racontant ce qui se passait de satisfaisant à l'affaire. Lorsqu'il fut pansé, il dit : « Je ne souffre plus, et je veux aller combattre. » On s'y est opposé; ses pleurs ont coulé.

Plus loin j'ai rencontré dans une charrette un autre brave militaire qui criait : « J'ai la jambe cassée! *Vive la République!* » Cela va bien là-bas; jamais feu ne fut plus terrible que celui de ce jour-là, et aussi jamais moins de fuyards. Les juges militaires et moi n'avons rencontré qu'un seul fusilier qui paraissait se reposer. Que va faire l'ennemi? Il n'a plus de marchands de redoutes, les traîtres ou leurs agents ont péri ou périront. Nous avons porté la terreur chez les *saute-qui-peut*; nous avons établi une exacte discipline.

**Barère.** Je dirai un mot relativement à l'événement qui a excité votre indignation, et qui a donné occasion aux sections des Tuileries et des Champs-Élysées de prouver leur ardent amour pour la patrie (2). C'est que le comité de Salut public a pris sur cet objet, décadi dernier, des mesures militaires, et qu'il part dans ce moment un courrier chargé de nouvelles dépêches. Nous vous rendrons compte de ces mesures dans deux ou trois jours.

(1) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 83, la pièce justificative L.

(2) Applaudissements, d'après le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 432, p. 74), le *Mercure universel* [5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 79, col. 1] et l'*Auditeur national* [n° 429 du 5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 7].

(3) Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 83, la pièce justificative M.

(1) Cette lettre de l'accusateur du tribunal militaire près l'armée du Rhin ne fut lue qu'à la séance du lendemain. (Voy. ci-après séance du 5 frimaire an II, p. 94.)

(2) Voy. ci-dessus, même séance, p. 49, les pétitions des sections des Tuileries et des Champs-Élysées.